



U.E.S. du Crédit Mutuel de Bretagne

## Egalité professionnelle : le projet CFDT

Au cours de la réunion de négociation du mois de février, devant notre insistance pour aboutir à un accord sur la question de l'égalité professionnelle au CMB, la Direction avait fini par lancer : « Allez-y alors la CFDT ! Rédigez un projet d'accord ! ».

**C'est fait !** Nous avons rédigé notre projet d'accord.

Il sera discuté lors de notre Assemblée Générale annuelle, vendredi 13 juin à Mûr de Bretagne. Après quoi, nous l'adresserons à la Direction pour inscription à l'ordre du jour de la négociation du 3 juillet.

Sans reprendre textuellement le projet, nous tenons à en présenter les points principaux dont quelques-uns avaient déjà été évoqués dans notre tract du 10 janvier :

- Les dossiers, les entretiens doivent être exempts de questions ou allusions à caractères sexuels.
- Les promotions et autres révisions salariales doivent être octroyées en respectant une équité entre femmes et hommes.
- La maternité ne doit pas être un handicap dans l'évolution de carrière.

- L'organisation du travail, dans tous ses aspects, doit être conçue pour éviter les fonctionnements erratiques. Dans les cas d'exception, l'entreprise doit prendre en charge les frais induits.
- La formation professionnelle doit être organisée de manière à être accessible à tous.
- Les demandes de temps partiel doivent être facilitées. Le temps partiel peut être adapté à la quasi-totalité des postes.
- Le temps partiel doit être compensé d'une façon ou d'une autre dans la structure qui l'a accordé.
- Les retours à temps plein doivent constituer un droit.

Sous réserves des compléments que nos adhérents et militants vont apporter, nous pensons que la mise en œuvre de mesures sur ces aspects devrait permettre à l'entreprise de faire un pas décisif dans le sens de l'égalité professionnelle qui est aussi dans le sens de l'Histoire.

La CFDT, des choix, des actes.

030605

---

### BULLETIN D'ADHESION

à retourner à CFDT - Locaux sociaux - Siège

Je, soussigné(e)

Nom - prénom :

N° Salarié :

adresse personnelle (1) :

déclare adhérer à la CFDT - Confédération Française Démocratique du Travail -  
et autorise à prélever le montant de la cotisation (2)

sur mon compte bancaire n° (RIB complet):

sur la base de mon salaire mensuel net qui est de F. :

Fait à le,

Année de naissance :  
CCM ou Service :  
Signature :

(1) des publications sont adressées au domicile

(2) la cotisation annuelle est de 0,75% du salaire net à déclarer, les prélèvements sont trimestriels